



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tulle, le 23 décembre 2020

La FDSEA et les JA de la Corrèze demandent des mesures d'exception !

La FDSEA et les JA ont adressé le 22 décembre un courrier à Julien Denormandie dans lequel ils alertent le ministre sur la situation rencontrée par plusieurs filières majeures de la Corrèze.

Depuis la mi-juillet, le prix du broutard a perdu 42 centimes, ce qui représente environ 150 euros par broutard et une perte moyenne de 30 % du revenu annuel des éleveurs.

Les filières festives sont pénalisées par la fermeture prolongée des restaurants couplée à la désorganisation des traditionnelles fêtes de fin d'année.

Du fait de divers aléas climatiques, les arboriculteurs ont subi des pertes de rendement souvent supérieures à 50 % en production de pommes ou de noix.

A cela, il faut ajouter les surcoûts liés au confinement des animaux que doivent supporter les éleveurs de volailles, la hausse du coût de l'aliment ou encore la chute du cours du porc ; le tout après que le département ait connu une sécheresse pour la troisième année consécutive.

La grande majorité des agriculteurs sont exclus des dispositifs de soutien direct aux entreprises mis en place dans le cadre de la crise sanitaire (chômage partiel, fonds de solidarité...). La suspension des prélèvements des charges sociales ou les prêts garantis par l'Etat repoussent les problèmes de trésorerie dans le temps mais ne constituent pas une réponse à des difficultés d'ordre économique.

Les mesures de soutien à l'investissement du plan de relance vont évidemment dans le bon sens même si nous regrettons que la plupart des dispositifs ne concernent pas directement les agriculteurs et que les fonds spécifiquement fléchés vers les éleveurs ne représentent qu'une infime partie (*98 millions € au titre des mesures bien-être animal/biosécurité sur un total de 100 milliards d'euros*).

Pour que les agriculteurs aient la capacité de réaliser des investissements et de s'inscrire dans une dynamique de relance, **nous jugeons indispensable que des mesures d'urgence viennent atténuer, à court terme, leurs difficultés économiques et financières. Ces mesures de soutien doivent prendre la forme d'aides directes et non remboursables.**

Spécifiquement, nous demandons :

- la prise en charge des coûts de vaccination contre la FCO ;
- la prise en charge des cotisations sociales et des intérêts d'emprunt au titre de l'année 2020, pour toutes les filières impactées.